

DEL-2025-20

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13
Ne prend pas part : 0

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCÉ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 09h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 06 octobre 2025, se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : APPROBATION DES FRAIS D'INSCRIPTION 2025 DU MASTERE SPECIALISE ACTION

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI Paris -PSL), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération ESPCI n°2 du conseil d'administration en date du 24 mars 2010, portant approbation du montant des droits d'inscription et des droits de scolarité pour les 3 premières années du cycle d'ingénieur des promotions 130 et suivantes,

Considérant que le Mastère Spécialisé ACTION n'est pas encore inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ne peut pas proposer de contrat en apprentissage pour l'année 2025/2026, ce qui permettrait aux entreprises de prendre en charge les frais d'inscription des étudiants ;

Considérant que la formation initiale ACTION doit pouvoir rester accessible pour les étudiants qui composeront la première promotion ;

Considérant qu'il a été décidé d'aligner le coût d'inscription global pour l'année 2025/2026 sur le montant actualisé du cycle Ingénieur, soit 1 023 euros,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Les coûts d'inscription du mastère spécialisé ACTION s'élèvent à 1023 euros pour l'année 2025/2026. Ce montant inclus 150 euros de frais d'inscription et 873 euros de frais de scolarité.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Solène BEYAERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Beyaert", written over a horizontal line.

Marie - Christine LEMARDELEY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M.C. Lemardeley", written over a horizontal line.